

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien à la création artistique: mise au concours de deux résidences d'artiste

Dans le cadre de sa politique culturelle destinée à soutenir la création artistique professionnelle, le Canton de Vaud met au concours deux résidences d'artiste de six mois, à Berlin et à Paris (2020-2021), ainsi qu'une Bourse à l'écriture. Les dossiers de candidature sont à déposer jusqu'au 31 mars 2020.

Le Canton de Vaud, au travers de son Service des affaires culturelles (SERAC), poursuit une politique de soutien au développement de la carrière d'artistes vaudois professionnels grâce à plusieurs dispositifs. En ce début du mois de mars, c'est 2 résidences d'artiste pour un séjour de 6 mois à Berlin ou au sein de la Cité internationale des arts à Paris, ainsi qu'une Bourse à l'écriture, qui sont mises au concours

Résidence d'artiste : le séjour à Berlin (mise au concours effectuée en alternance avec le Canton de Fribourg) pour le 2^e semestre 2020, ou à Paris (dit « Atelier du 700^e », acheté grâce aux bénéfices réalisés dans le cadre des festivités qui ont marqué le 700^e anniversaire de la Confédération) pour le 2^e semestre 2020 ainsi que les 1^{er} et 2^e semestres 2021, comprend la mise à disposition d'un logement meublé, d'un atelier ainsi que l'attribution d'une bourse de 9000 francs. Le concours est ouvert à tous les artistes professionnels d'origine vaudoise, ou domiciliés durablement dans le canton, exerçant une activité artistique principalement dans le domaine des arts visuels et des arts plastiques, et ayant de solides attaches professionnelles avec les milieux culturels vaudois. Le dossier de candidature doit décrire le projet artistique imaginé en relation avec les villes de Berlin ou de Paris.

Bourse à l'écriture : la bourse a pour vocation de venir compléter les aides occasionnelles directes octroyées à des écrivains vaudois et les soutiens réguliers à l'édition d'œuvres littéraires. Dotée d'un montant de 15'000 francs, la bourse est destinée à des écrivains qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet ou à une étape décisive de leur travail. Seuls peuvent prétendre à ce soutien les écrivains vaudois ou les écrivains étrangers établis et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins 5 ans et ayant déjà publié au moins un ouvrage dans les domaines suivants : roman, nouvelles, essais, poésie et théâtre (sont exclus : l'auto-édition ou l'édition à compte d'auteur).

Les dossiers de candidature pour les 2 résidences et la Bourse à l'écriture peuvent être déposés en ligne via le Portail des prestations de l'État de Vaud (www.vd.ch) jusqu'au 31 mars 2020. Les dossiers doivent comprendre une lettre de motivation, un Curriculum Vitae détaillé, ainsi que d'une description du projet artistique imaginé. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues au 021 316 07 43, par courriel à l'adresse karine.kern@vd.ch ou sur www.vd.ch/soutiens-culture.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 5 mars 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe de service, Service des affaires culturelles,
nicolas.gyger@vd.ch,
021 316 07 44